

Extrait du registre des décisions du Maire

Décision 2024/04-12
FINANCES LOCALES – VIREMENTS DE CREDITS

La maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération D 2022/02-01 du 18 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération D 2022/02-03 du 18 février 2022 portant délégation permanente à la Maire de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,
Vu la délibération D 2023/05-09 du 12 juillet 2023 portant application de la fongibilité des crédits,

Considérant que Madame la Maire peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 17 juillet 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : Les virements de crédits ci-dessous sont donc effectués :

DM2 VIREMENTS DE CREDITS N°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-256-845 : ETUDES EVOLUTION 2024	0.00 €	4 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	4 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-254-020 : BATIMENTS EVOLUTIONS 2024	22 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	22 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-253-845 : AMENAGEMENT TERRAINS EVOLUTION 2024	0.00 €	18 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	18 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	22 700.00 €	22 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Extrait du registre des décisions du Maire

Article 2 –

Cette décision sera portée à connaissance du prochain Conseil municipal au registre des délibérations.

Fait à Castelnau d'Estrétefonds,
Le 9 juillet 2024



La Maire

Sandrine SIGAL